



Communiqué

le 25/11/2014

Examen professionnel de Lieutenant 2eme classe

Nos actions en direction de toutes les administrations concernées et leurs responsables pour faire respecter les négociations et les textes obtenus le 5 novembre, se poursuivent. Le Ministre de l'Intérieur en réponse à notre courrier du 13 octobre sur le sujet, et nos dernières rencontres, nous apporte un début de réponse à la problématique.

Compte tenu des résultats d'admissibilité très décevants, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) ouvrira pour le prochain examen en 2015, 800 postes de Lieutenants de 2eme classe, et le maintien du rythme prévu des nominations avant la fin de la période transitoire prévue par les textes.

De plus, les directeurs des Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) vont recevoir des instructions afin que soient réellement mises en place les mesures d'accompagnement nécessaires à la préparation à cet examen pour les agents.

Encore un pas de plus pour que la révision de la filière soit enfin appliquée telle qu'elle a été voulue. C'est une bonne filière si elle est appliquée correctement mais on voit bien que la mauvaise volonté de certains a permis à ces détracteurs de faire croire le contraire.

C'est sans compter sur la pugnacité du SNSPP-PATS-FO qui est et reste convaincu que revendiquer c'est construire.

Après cette notable avancée, le SNSPP-PATS-FO saisit le Conseil Supérieur de la Fonction Publique et Territoriale (CSFPT) que tous les adjudants qui occupent les emplois et fonctions de chef de groupe, chef de centre, chef de service, officier de garde, chef de salle, etc... obtiennent le grade de Lieutenant de 2eme classe correspondant aux fonctions pour lesquelles ils sont réellement employés depuis plusieurs années.

Quelques chiffres pour vous expliquer la situation, la vraie :

Au jour de la signature des accords sur la filière le vivier identifié en sous-officier pouvant prétendre à être Lieutenant de 2eme classe est **de 2761 adjudants**. En 2013, 470 furent reçus à l'examen, en 2014 seulement 203, en 2015, 800 postes seront ouverts.

(en 2013) + (en 2014) + (en 2015)

470 + 203 + 800 = **1473 agents postulants Lieutenant 2eme classe.**

Soit $2761 - 1473 = 1288$ agents à nommer d'ici la fin de la réforme en 2019.

Vous pouvez le constater le travail continue pour faire respecter les accords et, avec vous sur le terrain dans les SDIS de France, pour les faire appliquer. Halte à la démagogie qui n'a que pour but les élections professionnelles en cours faisant fi de la vérité !



REÇU LE 13 NOV. 2014
214 M-29

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

N° 49

Paris, le 05 NOV. 2014

Monsieur le président,

Par courrier en date du 13 octobre dernier, vous avez appelé mon attention sur les résultats de l'examen professionnel de lieutenant de deuxième classe.

Les sujets proposés à cet examen, au demeurant nouveau, vous semblaient déconnectés des réalités et des situations opérationnelles de terrain. J'ai donné instruction à mes services de prêter la plus grande attention à leur élaboration, pour les prochains examens afin qu'ils s'inscrivent davantage dans le cadre fixé par la refonte statutaire de la filière et qu'ils aient un caractère moins théorique.

Par ailleurs, compte tenu des résultats d'admissibilité très décevants, les services de la direction générale de la sécurité civile ouvriront, pour le prochain examen, 800 postes afin de compenser le faible nombre de candidats lauréats pour l'année 2014 et maintenir le rythme prévu de nominations avant la fin de la période transitoire prévue par les textes.

Par ailleurs, des instructions seront données, lors de la prochaine réunion des directeurs des services d'incendie et de secours, afin que soient réellement mises en place les mesures d'accompagnement nécessaires à la préparation de leurs agents à cet examen.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

à vos



Bernard CAZENEUVE

Monsieur Patrice BEUNARD
Président du SNSPP-PATS-FO
34, rue Nelly DEGANNE
33120 ARCACHON

Au SNSPP-PATS-FO, on n'a pas attendu une période électorale pour se réveiller, on a choisi de s'associer pour le seul intérêt du métier et du service public.

On sait qu'il est plus facile de critiquer que de proposer. On sait que rien n'est facile et la situation économique actuelle n'est pas la plus propice pour avoir de nouveaux avantages. Sachons garder notre statut et ce qu'il nous apporte, le faire évoluer régulièrement c'est ce que le SNSPP-PATS-FO a choisi.

En 2019, date choisie par les élus de la CNSIS (pour que les dispositions prévues soient absorbée plus facilement par les SDIS) au lieu de 2016 comme nous le voulions, les 2761 agents devront être Lieutenant 2eme classe. Nous poursuivons, grâce à vous, le travail pour que cette filière soit une réussite.



Dès réception de votre matériel de vote et avant le 4 décembre
VOTEZ ET FAITES VOTER SNSPP-PATS FO

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon